

COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)

EXTRAIT du PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Le 28 mars deux mille vingt-quatre, à 19 Heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : Angélique CAMARA, Sandra JAMBON, Aurélie MERCIER, Erick BAUDRY, Philippe JUMEAU, Eric SCHANEN, Michel CHANTREAU, Jean-Pierre GARAUULT.

Absents excusés : Jacques CAILLETON (pouvoir à S. JAMBON), Céline ADAM (pouvoir à E. BAUDRY), Paulette BRANDEAU (pouvoir à JP GARAUULT), Nathalie STANGALINI (pouvoir à E. SCHANEN), Claude VEILLON (pouvoir à A.MERCIER).

Date de convocation : 21 Mars 2024

Secrétaire de séance : Erick BAUDRY

Le quorum est atteint : 13 conseillers municipaux en exercice, 8 présents.

Aucune observation sur le procès-verbal du 27 février 2024, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Rappel de l'Ordre du jour :

- 1- Vote des taux des taxes
- 2- Vote du budget 2024 et des subventions associations
- 3- Désignation des zones d'accélération des énergies renouvelables
- 4- Etude pour l'extension de la salle communale de Fiol
- 5- Projet d'un hangar aux ateliers communaux
- 6- Etude de travaux de réfection des sanitaires au groupe scolaire (partie ancienne)
- 7- Acquisition d'un totem pour le Parc du Vallon St Martin
- 8- Projet de fermeture du préau aux vestiaires du stade communal
- 9- Travaux de peinture intérieure à la mairie
- 10- Travaux annuels d'égavage et broyage des chemins communaux
- 11- Urbanisme : droit de préemption urbain
- 12- Informations diverses

1-VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES (2024-03-01)

Il est proposé de reconduire en 2024 les taux d'imposition communaux appliqués en 2023.

Les taux suivants sont votés à l'unanimité :

- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)----- 28.70 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)---- 31.74 %
- Taux de la taxe d'habitation (THS)..... 14.28 %

2-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 ET DES SUBVENTIONS (2024-03-02)

Le budget communal présenté en commission le 19 mars 2024, s'équilibre comme suit :

en dépenses et recettes de fonctionnement à	1 043 371 €
en dépenses et recettes d'investissement à	818 450 €

3-DESIGNATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (2024-03-03)

Ce dossier fait suite aux obligations de la loi APER du 10/03/2023, relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables. Il est demandé à la commune d'identifier des zones sur son territoire susceptibles de recevoir tout dispositif de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien, géothermie, méthanisation, bois Energie, hydroélectricité). La consultation au public (informations) a été réalisée dans le bulletin municipal et lors de la réunion commune avec des communes du territoire le 7 mars à St Maixent l'Ecole.

La commune propose les zones d'accélération des Energies Renouvelables suivantes :

La commune de St Martin de St Maixent souhaite proposer les ZAEnR suivantes :

Types d'EnR		Précisions sur les types de zones
Photovoltaïque	Sol	Délaissés autoroutiers à l'Houmeau (ZN0063) Et à Boisne (ZM65-66-68-70-71-73-74-75-76-77-78-79)
	Ombrières	Tous les parkings de + de 1 500 m ²
	Toiture	Tout territoire – toutes les toitures (logement individuel, hangar agricole, toiture d'entreprise etc...)
Éolien	Petit éolien (< 12 mètres) Favorable	Le territoire communal
Géothermie	Favorable	Le territoire communal
Méthanisation	Défavorable	Le territoire communal
Bois-énergie	Favorable	Le territoire communal
Hydroélectricité	Favorable	Le territoire communal

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre (CCHVS) devra également, après réception de l'ensemble des délibérations des communes de son territoire, organiser un débat pour s'assurer de la cohérence des ZAEnR à l'échelle intercommunale.

Les zones choisies resteront en vigueur pendant 5 ans et pourront être révisées à cette échéance.

Le CONSEIL MUNICIPAL arrête comme Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables de la commune de St Martin de St Maixent les zones présentées dans le tableau ci-dessus et VALIDE la transmission aux référents préfectoraux.

4-ÉTUDE POUR L'EXTENSION ET OPTIMISATION DE LA SALLE COMMUNALE DE FIOLE (2024-03-04)

Madame la Maire rappelle que le projet de construction d'une nouvelle salle des fêtes sur une parcelle réservée dans le PLUI est identifié depuis 2014, mais en 10 ans, ce projet, pourtant repris par l'équipe municipale de 2020, ne fait plus l'unanimité et est suspendu. Par ailleurs, avec la loi environnementale (ZAN Zéro Artificialisation des Sols) d'ici 2050, il n'est pas raisonnable de s'engager dans la démarche de création d'une nouvelle salle mais plutôt d'optimiser l'existante.

Madame la maire expose un historique du bâtiment actuel « Salle des fêtes de Fiol » :

En 1936, la commune comptait 650 habitants, ce bâtiment avait été construit pour établir l'école du village à Fiol.

En 1985, avec la construction du groupe scolaire Emile Naslin, l'ancienne école de Fiol est devenue une salle des fêtes pour recevoir les associations, des manifestations communales et les fêtes de familles. Un garage à été construit pour le rangement de matériel, tout l'espace est optimisé.

Suivant le relevé INSEE, la population de la commune s'élève à 1100 habitants au 1^{er} janvier 2024.

En 40 ans d'utilisation, la salle a connu des travaux sur la toiture en 2013, de peinture en 2014 et des nouveaux équipements ont été installés dans la cuisine du bâtiment. Du mobilier (tables/chariot) est venu compléter la salle.

Madame la maire souhaite proposer au conseil municipal l'étude de faisabilité pour une extension à valeur environnementale du bâtiment permettant d'optimiser la salle et ses services.

Cette étude vise à :

- l'isolation thermique des murs par l'extérieur
- l'installation d'une pompe à chaleur
- la rénovation des plafonds et des sols
- l'amélioration de l'acoustique
- la création d'un espace bar/buvette
- la création d'un espace de stockage de mobilier
- l'installation d'un vestiaire
- l'aménagement d'une nouvelle entrée, d'un parvis avec la création d'un préau.

Pour permettre cette rénovation et optimiser la salle avec ses services, un agrandissement par le côté de la salle est nécessaire et semble le plus opportun. Il est rappelé que le bâtiment existant subira une rénovation énergétique comme convenu.

Madame la maire sollicite le conseil pour le lancement d'une étude de faisabilité sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 12 voix favorable et 1 abstention (E.BAUDRY), de prendre l'attache d'un architecte pour faire l'étude de faisabilité sur ce dossier et autorise la maire à signer les documents s'y rapportant.

5-PROJET D'UN HANGAR AUX ATELIERS COMMUNAUX (2024-03-05)

Madame la Maire explique à l'assemblée que la surface de garage pour le rangement du matériel est devenue insuffisante, suite aux acquisitions de véhicules et matériels ces dernières années.

L'équipe municipale a travaillé pour rechercher une extension la plus rationnelle et avantageuse. D'une part, des entreprises ont été consultées pour disposer d'une approche de budget sur des travaux de construction d'un bâtiment type apprentis fermé sur 3 côtés.

D'autre part, pour le développement des énergies renouvelables, le SIEDS a été consulté pour optimiser la surface de toit créée et permettre de générer de l'électricité en autoconsommation pour la commune. Afin de finaliser ce projet, il convient de solliciter un architecte ou bureau d'études pour la constitution des plans et la mise en œuvre du projet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil donne l'accord au maire pour réaliser les démarches sur ce dossier.

6-ETUDE DES TRAVAUX DE REFECTION DES SANITAIRES AU GROUPE SCOLAIRE PARTIE ANCIENNE (2024-03-06)

Madame la Maire indique à l'assemblée la nécessité de réaliser des travaux de rénovation sur les sanitaires du groupe scolaire de la partie ancienne.

En effet, les éléments sanitaires sont vétustes, voire en mauvais état. Les faux-plafonds présentent des dégradations et il n'y a aucun cloisonnement aux toilettes.

Madame la maire demande l'aval du conseil municipal pour consulter un architecte afin qu'il établisse un diagnostic, un calendrier de travaux et nous accompagne dans le choix des entreprises, en tenant compte de toutes les normes en vigueur pour cette installation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil mandate la maire pour réaliser les démarches sur ce dossier.

7-ACQUISITION D'UN TOTEM POUR LE PARC DU VALLON ST MARTIN

Madame la Maire propose à l'assemblée l'acquisition et la pose d'un TOTEM permettant la signalisation des activités et également d'identifier le Parc : L'Aire du Vallon situé sur la commune de St Martin de St Maixent.

Trois entreprises ont présenté des supports différents. Les propositions de totem et tarif sont diffusées en séance. Après échanges, le conseil décide de retenir le devis de GRAPHIC APPLICATION pour la somme de 3 744.00 € TTC

8-FERMETURE DU PREAU DES VESTIAIRES DU STADE

Madame la Maire fait part aux élus des problèmes récurrents d'incivilités sous le préau des vestiaires du stade communal.

Afin de pallier à ces difficultés, il est proposé de fermer l'appentis côté sud et ouest et de créer deux ouvertures (fenêtre et portes).

L'ensemble sera réalisé par les agents techniques et l'enduit du bâtiment par un professionnel.

Une autorisation d'urbanisme est déposée par Mme la Maire.

Le conseil municipal valide la décision de modifier le bâtiment, l'autorisation d'urbanisme sera signée par l'adjoint en charge de l'urbanisme.

9-TRAVAUX DE PEINTURE INTERIEURE A LA MAIRE

Madame la Maire sollicite le conseil municipal pour des travaux de peinture intérieure à la mairie.

- 1- Remplacer le revêtement mural de la salle du conseil municipal par de la peinture et papier peint
- 2- Remplacer le papier du bureau maire par partie peinture et papier peint

La somme des devis transmis par l'entreprise HERPIN s'élève à 3 546.90 € et la dépense est prévue au 615221.
Le conseil VALIDE ces travaux d'entretien de peinture intérieure.

10-TRAVAUX ANNUELS D'ELAGAGE ET BROUAGE DANS LES CHEMINS COMMUNAUX

La commune fait intervenir une entreprise extérieure pour les travaux de fauchage des bords de chemin, broyage des fossés et élagages des haies.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise SABJ qui s'élève à 16 718.40 € TTC.

11-URBANISME : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-après :

<i>Nature du bien</i>	<i>Adresse</i>
<i>Maison + terrains</i>	<i>10 impasse de platanes - Charchenay1 chemin d'Eole</i>

12 INFORMATIONS DIVERSES

12-1 Rapport des décisions du maire :

Fournisseur	Description Devis signés ou factures	Montant TTC en euros
BODIN Assainissement	Changement filtre fosse septique salle de fiol	581.40
Niort ventilation	Remplacement variateur hotte restaurant scolaire	284.40
BODIN ASSAINISSEMENT	Hydrocurage de canalisations sur la commune (la journée)	1902.60
ADEQUAT	Complément matériel plateau de scènes	1138.00
Entreprise HERPIN	Peinture intérieure d'une classe	4940.40

12-2 Travaux de réhabilitation d'un boviduc par Vinci Autoroute

Vinci Autoroute a informé les élus qu'ils vont procéder au renforcement complet d'un boviduc se situant sur la commune, au regard des dégradations constatées. (travaux fin 2024 – début 2025)

12-3 Finition de voirie au Lotissement plaine de Beauvais 2

Lors de la dernière commission aménagement de la Communauté de Communes, Erick Baudry, élu référent pour la commune, a sollicité les services de l'intercommunalité afin de réaliser les travaux de finition sur ce lotissement. (Voirie, trottoir, aménagement paysager).

Suite échanges avec le service, les travaux de finition pourraient débuter fin 2024, courant 2025.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 H 45.

Le prochaine séance du conseil municipal se tiendra le MARDI 23 AVRIL à 19H30.

Le secrétaire de séance,
Erick BAUDRY

La Maire,
Angélique CAMARA